

Projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux **EFFICACE**

Séparer les ORIENTATIONS des OPÉRATIONS – Création de SANTÉ QUÉBEC

- Organiser la main-d'œuvre en fonction des besoins de la population
- Devenir un employeur de choix
- Être un employeur unique pour le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)
- Intégrer les établissements de santé et de services sociaux au sein de Santé Québec
- Fusionner les accréditations syndicales
- Recentrer le rôle des présidents-directeurs généraux (PDG) sur les opérations
- Orienter l'organisation vers la performance des activités du RSSS
- Harmoniser les mesures touchant l'organisation du travail
- Permettre de négocier une liste d'ancienneté unique par accréditation pour tout le personnel du RSSS

BÉNÉFICES :

- Permettre aux patients d'avoir accès au personnel avec qui ils ont créé un lien, si ce dernier se porte volontaire, malgré des changements d'adresse du personnel ou de l'usager
- Offrir des aménagements de travail en rendant accessible un changement d'établissement pour le personnel sans perdre son ancienneté
- Débureaucratiser l'organisation du travail en permettant une gestion locale de celle-ci
- Simplifier les embauches et les paies pour le personnel
- Faciliter la mise en place d'une banque de personnel mobile afin de venir en aide aux régions en manque de personnel

Revenir à une gestion de PROXIMITÉ

- Chaque site est sous la responsabilité d'une personne qui doit veiller à son bon fonctionnement (par exemple : hôpital)
- Des services qui sont adaptés aux besoins et aux réalités des milieux

BÉNÉFICES :

- Réduire les délais bureaucratiques grâce à une prise de décision locale
- Favoriser un sentiment d'appartenance des employés à leur milieu
- Rendre imputables et plus accessibles les gestionnaires sur le terrain
- Offrir une expérience patient personnalisée, en fonction de la réalité de chaque usager, pour améliorer sa satisfaction
- Permettre une plus grande contribution des employés à l'organisation du travail
- Rendre les gestionnaires plus accessibles aux employés
- Donner plus de possibilités au personnel de contribuer à identifier les besoins et les pistes de solution
- Libérer le personnel des activités à valeur non ajoutée pour qu'il ait plus de temps avec les usagers (exemple : certaines activités administratives et de soutien)

Améliorer l'ACCÈS aux services de santé et aux services sociaux

- Responsabilité accrue des médecins envers l'accès et l'organisation des soins et des services
- Renforcement de la coordination entre les établissements
- Consolidation de la gouvernance clinique et médicale locale et territoriale :
 - Un directeur médical (remplace le directeur des services professionnels), un directeur médical de médecine familiale (remplace le chef du département régional de médecine générale), un directeur médical de médecine spécialisée (nouveau)

BÉNÉFICES :

- Offrir aux Québécois un meilleur accès au bon professionnel de la santé, au bon moment
- Diminuer le temps d'attente aux urgences
- Réduire les listes d'attente en chirurgie
- Assurer une meilleure réponse aux besoins de la population grâce à une meilleure maîtrise des besoins et de l'offre
- Mieux répartir les ressources cliniques et médicales localement (prévenir les bris de service, accroître l'accès)
- Valoriser la pratique interdisciplinaire, entre les médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, physiothérapeutes, professions sociales

Pour un système de santé
**HUMAIN
ET PERFORMANT**

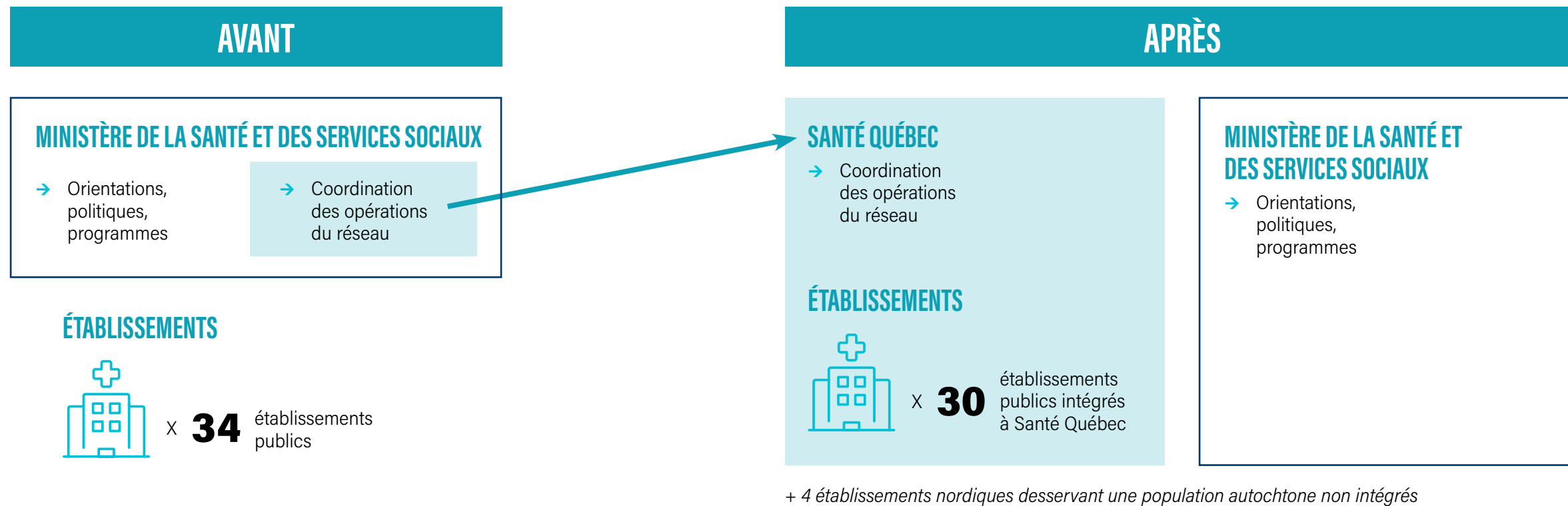
Offrir une EXPÉRIENCE PATIENT à la hauteur de ce que méritent les Québécois

- Organisation axée sur la satisfaction des usagers
- Transformation des conseils d'administration en conseils d'établissement pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers et de la population
- Création du poste de commissaire national aux plaintes et à la qualité des services pour assurer le traitement adéquat et optimal des plaintes
- Création d'un programme national sur la qualité des services
- Obligation pour chaque établissement de Santé Québec de s'évaluer afin de gagner en efficacité
- Renforcement et harmonisation des pratiques développées par les comités des usagers grâce à la création d'un comité national des usagers

BÉNÉFICES :

- Faciliter et simplifier le parcours des patients
- Donner une voix forte aux usagers et à leurs représentants
- Adapter le réseau de la santé en fonction des commentaires sur la satisfaction des usagers
- Avoir une obligation de reddition de compte du conseil d'établissement envers la communauté qu'il dessert
- Donner les leviers nécessaires aux gestionnaires pour développer une culture axée sur les résultats

Pérennité du réseau de la santé et des services sociaux du Québec



Responsabilités et pouvoirs

Responsabilités du MINISTRE

- Établir les règles budgétaires et recevoir la reddition de comptes financière
- Élaborer les programmes, les politiques et les stratégies
- Déterminer les orientations, les objectifs et les cibles
- Apprécier la performance de Santé Québec et évaluer les résultats
- Donner des directives à Santé Québec (gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles) et exiger tout rapport
- Déterminer l'encadrement législatif et réglementaire
- Assurer les liens et les relations interministérielles et intergouvernementales
- Déterminer les attentes globales en matière de qualité, de sécurité, de pertinence et d'efficacité
- Déterminer les orientations, les cibles et les standards du régime d'examen des plaintes des usagers
- Assurer une vigilance sur les activités de Santé Québec, intervenir au besoin

Responsabilités de SANTÉ QUÉBEC

- Offrir, par l'entremise des établissements publics, des services de santé et des services sociaux dans les différentes régions sociosanitaires du Québec
- Coordonner les opérations du réseau
- S'assurer de la qualité de l'offre de services, du respect des droits de la personne et d'une expérience patient adéquate et optimale
- Opérationnaliser les orientations selon les réalités régionales et locales
- S'assurer du cadre de gestion des ressources humaines et harmoniser les mesures touchant l'organisation du travail
- Agir à titre d'agent négociateur pour les dispositions locales auprès des organisations syndicales
- Faciliter l'arrimage avec les partenaires dans un esprit de responsabilité populationnelle
- Accroître la coordination entre les établissements d'une même région et ceux d'autres régions
- Déterminer regionalement les effectifs médicaux requis
- Appliquer les régimes d'autorisation des prestataires privés de services
- Effectuer des activités d'inspection et d'enquête
- Assurer une vigilance sur les activités du réseau et des partenaires privés, intervenir au besoin (exemple: ordonner l'administration provisoire)